



**COMMUNE DE MEGEVETTE**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021**

**AFFICHÉ le 17 SEPTEMBRE 2021 - N° D'ORDRE : 40/2021**

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 02 septembre 2021.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, GAMBARIMI Julien, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : FAVRE HUGUENOT Rachel ayant donné procuration à GRANGER COESNON Aurélie.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHANTAL BEL

**ORDRE DU JOUR**

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. TAXE FONCIERE : EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION
3. COMPTABILITE : DM N° 3 – virement de crédit
4. VENTE TERRAINS ZONE ARTISANALE
5. LOCATION SALLES COMMUNALES : TARIFS ET REGLEMENT
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Chantal BEL a été désignée comme secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUIN 2021**

Aucune remarque. Le compte-rendu est approuvé.

**1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- FABRICE GAVARD : travaux « reprise mur » de la terrasse arrière auberge pour un montant de 6 152,00 € TTC.
- SAEV : travaux « maçonnerie » de la terrasse arrière auberge pour un montant de 8 869,20 € TTC.
- SAS BESNIER : travaux « étanchéité » de la terrasse arrière auberge pour un montant de 4 446,00 € TTC.
- ESAT MESSIDOR : vitrerie intérieure et extérieure bâtiments communaux (2 fois/an) pour un montant de 1 305,22 € TTC.
- COLAS : glissières route de la Combaz pour un montant de 6 716,34 € TTC.
- ERM : confortement de berge pont de Lémy pour un montant de 3 998,40 € TTC.
- ASSISTANCE INFORMATIQUE : équipement numérique école pour un montant de 4 777,08 € TTC.
- DUMAS : travaux complémentaires desserte forestière pour un montant de 6 192,00 € TTC.
- CARME : travaux électriques école : salles de classes et sécurisation du portail pour un montant de 2 192,68 € TTC

## **2. TAXE FONCIERE : EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

N° D42\_2021

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et en vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, l'article 1383 du code général des impôts a été modifié au 1er janvier 2021.

Cet article mentionne que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Rappel : l'exonération de la part départementale de TFPB, applicable aux locaux d'habitation comme aux locaux professionnels, est une exonération de plein droit.

Ce même article permet aux communes qui le souhaitent de limiter l'exonération de TFPB pour les constructions nouvelles (achevées à partir du 02/01/2021), celles-ci doivent impérativement prendre une nouvelle délibération avant le 01/10/2021.

En effet :

- Pour les communes ayant déjà délibéré antérieurement pour supprimer cette exonération, l'ancienne délibération ne s'appliquera plus à compter du 01/01/2022 (Si vous êtes concerné, vous allez être destinataire d'un second message)

- Concernant la nouvelle délibération, les communes devront choisir :

- d'appliquer la délibération à l'ensemble des constructions nouvelles (comme c'était le cas selon les termes de la délibération de 1992) ou seulement aux constructions nouvelles qui ne sont pas financées aux moyens de prêts aidés par l'état,
- le taux d'exonération de la base imposable, avec un minimum de 40% (versus 0% aujourd'hui) imposé par l'article de loi. Cela revient à dire que 60% au maximum, de la base de TFPB, sera imposée. La suppression totale de l'exonération (sur l'intégralité de la base) n'est donc pas possible.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette décision.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 100 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

**Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **3. COMPTABILITE : DM N° 3 – virement de crédit**

N° D43\_2021

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'effectuer des modifications au budget primitif 2021 :

Un virement de crédit d'un montant de 267,99 €, pour permettre le remboursement d'une caution à la suite du départ d'un locataire (F3 au Presbytère), de l'article 2181 vers l'article 165.

Par conséquent, il y a lieu de voter des crédits à ces articles budgétaires.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** la décision modificative ci-après :

### **BUDGET GENERAL**

Dépenses d'investissements	2181	Installation, agencement divers	- 267,99
	165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 267,99

#### 4. VENTE TERRAINS ZONE ARTISANALE

N° D44\_2021

Monsieur le maire suite, à la division cadastrale, au retour de l'avis favorable à la déclaration préalable de division parcellaire et au bornage des lots B, C et D de la future Zone d'Activités Economique de la Place, indique qu'il y a lieu de fixer le prix de vente des terrains.

Concernant la division parcellaire du lot A, la déclaration préalable sera prochainement déposée, il est donc nécessaire d'en fixer également le prix de vente.

Considérant l'état actuel du marché de l'immobilier, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le prix de vente de ces lots à 35,00 € TTC/m<sup>2</sup>, sous réserve de l'avis du service des domaines.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**APPROUVE** l'opération telle que présentée supra,

**AUTORISE** monsieur le maire à signer toute pièce relative à ce dossier, notamment aux actes de cessions relatifs aux parcelles C 2363 – C 2362 – C 2359 – C 2364 - C65.

#### 5. LOCATION SALLES COMMUNALES : TARIFS ET REGLEMENT

N° D45\_2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal sa décision n°D54\_2019 du 05 décembre 2019 approuvant les tarifs pour l'année 2020.

Il demande à l'assemblée de modifier le règlement intérieur des salles communales, notamment l'article concernant le paiement.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**Décide** de maintenir comme suit le tarif de location de salle :

	<b>Salle des Fêtes</b>	<b>Matériel + cuisine</b>
<b>Contribuables de la Commune de MEGEVETTE</b>	160 € <b>220 €</b> <b>(du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril)</b>	60 €
<b>Personnes extérieures</b>	270 € <b>330 €</b> <b>(du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril)</b>	60 €
<b>Associations communales</b>	<b>GRATUITE</b>	<b>GRATUITS</b>
<i>A fournir pour toute manifestation UNE CAUTION DE 300 € et L'ATTESTATION D'ASSURANCE (pour tout occupant)</i>		
<b>Salle du Foyer de Fond</b>		
	<b>ÉTÉ</b> du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	<b>HIVER</b> Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
<b>Contribuables de la Commune de MEGEVETTE</b>	60 €	80 €
<b>Personnes extérieures</b>	80 €	100 €
<b>Associations communales</b>	<b>GRATUITE</b>	
<i>A fournir pour toute manifestation UNE CAUTION DE 300 € et L'ATTESTATION D'ASSURANCE (pour tout occupant)</i>		

Approuve le règlement n°REGD45\_2021, annexé à la présente décision.

## 6. DEVIS

- MEYNET METAL : couverture terrasse arrière de l'auberge d'un montant total 9 360,60 € HT – approuvé.

## 7. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le	Refusé le
PC07417421 C0004	11/06/2021	M. MORET Loïc	C 1953 Grand-Pré	Construction maison d'habitation <b>Demande de pièces complémentaires</b> <b>10/07/21</b> <b>Reçues le 04/08/21</b>		
DIA2021-010	23/07/2021	Couturier / Mercier	107 clos des mésanges	VENTE MAISON	PAS DE PREEMPTION	
DIA2021-011	23/07/2021	Labourgogne / Monmirel	B 1704 8 route du château	VENTE MAISON	PAS DE PREEMPTION	
PC07417421 C0005	23/07/2021	Mme COCHARD Florence	2060-2361 54, route de la Vallée du Risse	Construction garage double et auvent <b>Demande de pièces complémentaires</b> <b>27/07/21</b> <b>Reçues le 08/09/21</b>		
PC07417421 C0006	30/07/2021	M. LE FOLL Bruno	D 3151 LA CULAZ	Construction maison individuelle type chalet bois		03/09/21
DP07417421 C0008	30/07/2021	M. LE FOLL Bruno	D 3151 LA CULAZ	Construction garage bois <b>Demande de pièces Complémentaires</b> <b>27/08/21</b>		
PC07417421 C0007	31/07/2021	M DESWEAME Thierry	D 1446- 3119 759 Route de la Vallée du Risse	Construction garage double + extension habitation sur le niveau supérieur du garage		18/08/21
DIA2021-012	31/07/2021	MAZZONI / GUFFROY CHAUVOT	C 209 – 210 Les Fornets derrière	VENTE TERRAIN/REMISE	PAS DE PREEMPTION	
DIA2021-013	04/08/2021	EMONET / DESERT	B 1474 LE BOURG	VENTE TERRAIN	PAS DE PREEMPTION	
DP07417421 C0009	04/08/2021	VERLEYE / CORBET	D 2382 2056 2467	DIVISION PARCELLAIRE	31/08/21	
PC07417421 C0002	10/04/2021	M. AHARCHI Messaoud	C 1758 Clos des Mésanges Reculafour	Construction de 2 maisons jumelées	27/08/21	
DIA2021-015	19/08/2021	MERCIER / BRETEY	C 208 – 2280 1398 route des Fornets	VENTE TERRAIN	PAS DE PREEMPTION	

DIA2021-014	10/08/2021	BAZZI / LIONNET-ENGGIST	C 2056 – 2061 Reculafour	VENTE TERRAIN	PAS DE PREEMPTION	
DP07417421 C0010	16/08/2021	CANEL pour Mme SALINAS Arlette	B 1684 Chaumety	DIVISION PARCELLAIRE		
PC07417421 C0008	09/08/2021	M. BERTAUX David	C 2364 – 2365 – 2362 -2359	Construction Hangar artisanal		
DP07417421 C0012	07/09/21	SARL ARPENT'ALP Pour la commune de Mégevette	C 2363 ZAE de la Place	Division LOT A		
PC07417421 C0009	04/09/21	M. GUFFROY	C 209 Les Fornets derrière	Construction d'une habitation		
PC07417421 C0010	07/09/21	M. LIONNET et Mme ENGGIST	C 2056 110, clos des Ecureuils – Reculafour	Construction d'une habitation		

## 8. DIVERS

- OCTOBRE ROSE : décoration.
- MANIFESTATIONS HIVER 2021-2022 : demande OT Môle et Brasse du programme de la commune : voir avec les associations.
- Téléthon : sera organisé si le pass sanitaire n'est pas obligatoire.
- Reprise des après-midi belote : prévu le 21/09/2021 à ONNION.
- Journée sentiers : 15 personnes ont répondu présentes pour le nettoyage du hameau des Saix, des ruisseaux, chemin des Jottis.
- SM3A : retour probable de l'entretien du sentier le long du Risse Mégevette Sud, à la charge de la commune.
- Aménagement aire de jeux enfants : mise en place d'une commission pour l'étude du projet.
- Pipelait : le montage est prévu les weekends du 18-19/09/2021 et du 25-26/09/2021.
- CC4R : mise en place d'une convention avec l'association Initiative Genevois dont la mission est de favoriser la création d'entreprise et de soutenir les projets : aide à la validation des plans d'affaires, financement des projets, suivi des jeunes entreprises.
- Travaux d'enrobée en cours sur la commune par la société Colas.
- Repas des aînés sera organisé le dimanche 12 décembre 2021.

*Séance levée à 21 heures 45*

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 07 OCTOBRE A 19H30**

